



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0246

Signature convention
Restauration de la Salle Gustave Delory

Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 –
Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que la salle multisports de l'équipement sportif Gustave Delory, situé au sein du quartier prioritaire de la Ville des Phalempins, nécessite une rénovation de son parquet pour répondre aux besoins des pratiques sportives des clubs et des groupes scolaires utilisant cette installation ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite par la même occasion menée des travaux complémentaires pour moderniser l'équipement afin d'en assurer la durabilité ;

Considérant que, s'agissant d'une opération dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet de « Restauration de la salle Gustave Delory » dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) de la Préfecture du Nord, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 24 juin 2026 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 184 000 € HT (cent quatre-vingt-quatre mille euros hors taxe) ;



Considérant que la subvention accordée par la Préfecture du Nord permet le cofinancement à hauteur de 79,77 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 230 658,12 € HT (deux cent trente mille six cent cinquante-huit euros et douze centimes hors taxe) ;

DECIDONS

Article 1 : D'accepter la subvention d'un montant maximum 184 000 € HT (cent quatre-vingt-quatre mille euros hors taxe).

Article 2 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Préfecture du Nord, qui contractualise le financement du projet de « Restauration de la salle Gustave Delory » et les relations entre les parties.

Article 3 : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 17 SEP. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 17 SEP. 2026
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0246 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2026

Objet : Signature convention DPV 2026 Delory

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 17/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : delory.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260917-DAJI_D2026_0246-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/09/2026